BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	6 674	6 674				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	232 997	159 876	73 121	87 676	14 555-	16.60-
	Installations techniques, matériel et outillage	91 424	84 302	7 123	7 137	15-	0.20-
	Autres immobilisations corporelles	193 471	140 539	52 932	68 742	15 810-	23.00-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	234		234	228	6	2.68
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	524 800	391 390	133 410	163 784	30 374-	18.55-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	399 447		399 447	263 832	135 615	51.40
	Avances et acomptes versés sur commandes	60 659		60 659		60 659	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 886 285	20 600	1 865 685	1 160 545	705 141	60.76
	Autres créances	122 879		122 879	182 083	59 204-	32.51-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	703 040		703 040	741 707	38 667-	5.21-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	679		679	2 778	2 099-	75.55-
	Total III	3 172 989	20 600	3 152 389	2 350 945	801 444	34.09
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 697 789	411 990	3 285 799	2 514 729	771 070	30.66

Certifié Conforme

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	7 500	7 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	750	750		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 242 608	1 177 343	65 265	5.54
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	118 269	65 265	53 004	81.21
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 369 127	1 250 858	118 269	9.46
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	265 979	392 072	126 094-	32.16-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	2 278	2 278		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 390 224	707 175	683 049	96.59
	Dettes fiscales et sociales	258 191	162 345	95 846	59.04
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 916 672	1 263 870	652 801	51.65
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 285 799	2 514 729	771 070	30.66
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 776 999	996 920		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 285 798.93 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 552 131.78 Euros et dégageant un bénéfice de 118 268.95 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 047
Dettes fiscales et sociales	83 591
Total	85 638

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Régularisation tiers	3 622	
- VCEA	23 541	
Total	27 163	
Charges exceptionnelles		
- Amendes pénalités	141	
- VCEA	8 329	
Total	8 470	

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits		
- Régularisation tiers	3 622	7720000
Total	3 622	

Certifié conforme par la cogérante.

A. A. DISTRIBUTION
IMPORT - EXPORT
162 Rue Martin Flacourt - 97438 SAINT MARIE - BP N°3
Tel: 0262 53 76 88 - Fax : 0262 53 15 56
Gsm: 0692 88 34 58
Email : aa.distribution@wanadoo.fr
SIRET : 522 120 211 00019 - APE : 4690Z

« SOCIETE A.A DISTRIBUTION »
Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 7 500 euros
Siège social : 162, rue Martin Flacourt
97438 Sainte-Marie
R.C.S. B 522 120 211 de Saint-Denis

EXTRAIT PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la cogérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 118 269 euros de la manière suivante :

Origine
Bénéfice de l'exercice — 118 269 euros

Affectation
A titre de dividendes aux associés — 0 euros
Soit 0 euros par part

Le solde, soit — 118 268 euros
en totalité au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à — 1 360 877 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de : 1 369 127 euros.

Capital social	7 500 euros
Réserve légale	750 euros
Réserves statutaires ou contractuelles	0 euros
Report à nouveau	1 360 877 euros
Situation nette	**1 369 127 euros**
Distributions antérieures de dividendes	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Assemblées générales tenues au cours de l'exercice clos-le	Revenus éligibles à l'abattement En euros		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes en €	Autres revenus distribués	
31/12/2021	0,00		
31/12/2022	0,00		
31/12/2023	0,00		

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La cogérante.



« SOCIETE A.A DISTRIBUTION »
Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 7 500 euros
Siège social : 162, rue Martin Flacourt
97438 Sainte-Marie

R.C.S. B 522 120 211 de Saint-Denis

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le 21 juin à 18 heures

Au siège social, à Sainte-Marie

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée « SOCIETE A.A DISTRIBUTION » au capital de 7 500 euros, divisé en parts de 100 parts de 75 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS

Monsieur Norman AMLA Propriétaire de 33 parts sociales, ci	33 parts
Mademoiselle Mariah AMLA Propriétaire de 34 parts sociales, ci	34 parts
Monsieur Rayhane AMLA Propriétaire de 33 parts sociales, ci	33 parts
TOTAL	**100 parts**

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer.
L'assemblée est présidée par Mademoiselle AMLA Mariah en sa qualité d'associée de ladite société.

La Présidente constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des projets de résolutions ;

La Présidente déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

N.A R.A M.A

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la cogérance ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation de la rémunération gérance
- Pouvoir en vue des formalités ;

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Cogérance.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la cogérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la cogérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 118 269 euros de la manière suivante :

Origine	
Bénéfice de l'exercice	118 269 euros
Affectation	
A titre de dividendes aux associés	0 euros
Soit 0 euros par part	
Le solde, soit	118 268 euros
en totalité au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à	1 360 877 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de : 1 369 127 euros.

Capital social	7 500 euros
Réserve légale	750 euros
Réserves statutaires ou contractuelles	0 euros
Report à nouveau	1 360 877 euros
Situation nette	**1 369 127 euros**

N.A RA H.A

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Assemblées générales tenues au cours de l'exercice clos-le	Revenus éligibles à l'abattement En euros		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes en €	Autres revenus distribués	
31/12/2021	0,00		
31/12/2022	0,00		
31/12/2023	0,00		

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération allouée aux co-gérants, M. AMLA Norman, Mariah & Rayhane, qui s'est élevée au cours de l'exercice écoulé à un montant de 28 000 euros par gérant, pour un montant total de 84 000 euros inscrit en charge.

L'assemblée générale ratifie la prise en charge des cotisations sociales afférentes à la rémunération de la cogérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Signatures

Monsieur AMLA Norman Associé	
Mademoiselle AMLA Mariah Associée	
Monsieur AMLA Rayhane Associé	